



VILLE DE VERSOIX

MAIRIE

MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A l'attention de Mesdames et Messieurs  
les Conseillères municipales et Conseillers municipaux

Evolution du message :	Validé par :	Quand :	Suivi par :
Fin de l'élaboration et validation du message :	Le Conseil administratif	23 septembre 2020	CSE
Présentation à la Commission des finances :	La Commission	1 octobre 2020	CL
Présentation au Conseil municipal :	Le Conseil municipal	5 octobre 2020	CL

**Crédit supplémentaire de CHF 290'000.- en vue de soutenir les commerces locaux par la distribution de bons d'achat de CHF 20.- à chaque habitant.**

## Table des matières

1. Préambule .....	2
2. Bref rappel historique .....	2
3. Situation économique dans le canton de Genève et à Versoix .....	2
4. Aider à la consommation à l'échelon local .....	4
5. Financièrement .....	5
6. Imputation.....	5

## **1. Préambule**

La crise sanitaire dans laquelle est entrée la quasi-totalité de la planète depuis le printemps 2020 a des impacts sociaux et économiques très importants. Des mesures de soutien à l'économie sont mises en œuvre par les pouvoirs publics à l'échelon de la Confédération et de l'Etat de Genève pour permettre un maintien du tissu économique et favoriser une reprise de l'activité.

Dans le contexte versoisien, les travaux de la route de Suisse ont, en plus, joué un rôle perturbateur de l'activité économique durant près de 4 ans. Et si des mesures d'indemnisation des pertes réalisées par les commerces gravement perturbés par ces travaux ont été prises par la Commune dans le cadre de la place du Bourg et ont été annoncées par l'Etat pour la route de Suisse, le Conseil administratif est d'avis que la Ville de Versoix peut contribuer à une reprise de la consommation dans les commerces en incitant les habitants à consommer local, dans les prochains mois.

Ce soutien passe par la mise en place d'un crédit supplémentaire de CHF 290'000.-, correspondant à la distribution de CHF 20.- par habitant de Versoix, sous forme de bons d'achat à utiliser jusqu'au 31 décembre 2020 dans les commerces de proximité participant à cette action.

## **2. Bref rappel historique**

La période de confinement a considérablement impacté l'économie en général et toute une partie de la population. Alors que certains corps de métier travaillaient encore plus dur que d'habitude, et étaient notamment soumis à des risques, d'autres personnes se sont vu fermer leur lieu de travail, restant parfois sans revenus. Le chômage partiel touche un tiers des travailleurs de notre pays, qui eux aussi voient leurs revenus baisser.

Le Conseil fédéral a immédiatement pris des mesures de soutien à l'économie et aux personnes par l'instauration de différentes mesures comme les RHT, les prêts fédéraux par le biais des banques, les versements d'aides sociales.

## **3. Situation économique dans le canton de Genève et à Versoix**

Dans le canton de Genève, les statistiques montrent une péjoration de la situation économique. Avec un recul du PIB de 6,5% le Groupe de perspectives économiques (GPE), prévoit une baisse plus importante du PIB à Genève qu'à l'échelon suisse en 2020.

Toujours selon le GPE, le mouvement de hausse du chômage devrait s'amplifier. Dès le 1er septembre 2020, le recours aux RHT (chômage partiel) ne devrait plus bénéficier des facilités administratives accordées au plus fort de la crise. Le GPE table sur un taux de chômage annuel moyen de 5,7 % en 2020, ce qui signifie un taux dépassant 7,0 % en fin d'année.

Le graphique ci-après montre l'évolution préoccupante du nombre de chômeurs et de demandeurs d'emplois à Genève depuis la crise du Covid-19 en 2020 par rapport aux dix dernières années.



**Evolution du nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi dans le canton de Genève (1)  
En fin de mois**

(1) Chômeurs et demandeurs d'emploi inscrits auprès des offices régionaux de placement.  
(2) Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

La situation à Versoix est identique à celle du canton de Genève. La restauration, l'hôtellerie et les commerces qui ont dû fermer pour la plupart durant les mois de mars à mai ont continué à peiner par la suite de conditions d'accueil réduites de leur clientèle. Le retour à une situation normale n'est pas attendu avant plusieurs mois et les risques de baisse des ventes, de fermeture de commerces et de chômage sont réels.

En parallèle, depuis le début de cette crise sanitaire, le Conseil administratif a dû annuler la quasi-totalité des manifestations habituellement organisées. De Festichoc à la Sérénade au Maire en passant par la sortie des Seniors, toutes les manifestations permettant de favoriser le bien vivre ensemble ont dû être annulées et seuls quelques événements sont actuellement maintenus, dans le respect des mesures d'hygiène et en fonction des plans de protection.

L'ensemble de ces annulations et des montants non-utilisés à l'interne de l'administration a conduit à ne pas dépenser des montants relativement importants, représentant plusieurs centaines de milliers de francs dont une partie est habituellement consacrée à des fournisseurs locaux.

Le tableau ci-dessous présente une première estimation ces non-dépenses :

<b>Economie de charges</b>	
<i>Manifestations</i>	-250'000
<i>Charges de personnel</i>	-190'000
	<b>-440'000</b>
<b>Recettes non encaissées</b>	
<i>Manifestations</i>	120'000
<i>Parkings</i>	50'000
<i>Loyers commerciaux</i>	65'000
	<b>135'000</b>
<b>Economie de charges nette</b>	<b>-305'000</b>
<i>Dépenses covid à ce jour (ne sera pas nécessairement en dépassement budgétaire)</i>	60'000

La situation évoluant de façon constante, rien ne permet d'affirmer, à ce stade, que les comptes seront équilibrés en fin d'année, malgré les prévisions plutôt rassurantes de l'Administration fiscale cantonale. Le budget 2020 tel qu'adopté par le Conseil municipal prévoit un déficit de CHF 1'768'354.-

Au-delà de l'aspect strictement économique, le Conseil administratif estime qu'un soutien spécifique et conjoncturel à l'économie locale en cette fin d'année 2020 constitue un risque limité pour les finances communales et un réel coup de pouce au redémarrage économique.

#### **4. Aider à la consommation à l'échelon local**

Si bon nombre d'entreprises locales ont pu poursuivre leur activité durant la période la plus sévère de la crise, en particulier les filiales des grands groupes et les épiceries de quartier qui ont pu rester ouvertes, les commerces de proximité ont dû cesser leur activité.

Pour les aider, le Conseil administratif propose d'offrir un bon de CHF 20.- à chaque habitant de Versoix, pour les inciter à soutenir les commerces locaux de proximité participant à l'opération. Ce bon pourra être utilisé dans les commerces correspondant aux critères définis par le Conseil administratif et participant à l'action. Les bons seront utilisables dès leur distribution, laquelle correspondra au temps nécessaire après l'approbation par le Conseil municipal pour imprimer et envoyer ces documents. Ils devront être utilisés jusqu'à fin décembre 2020.

Le principe est simple : chaque habitant reçoit un bon de CHF 20.-. Les bons destinés aux mineurs sont envoyés à leurs parents. Le bon n'est ni nominatif, ni identifiable. Il peut être dépensé, offert ou transmis par son bénéficiaire pour être utilisé dans les commerces participant à cette action. Le

commerçant encaisse le bon comme moyen de paiement jusqu'au 31 décembre 2020. Jusqu'au 31 janvier, les commerçants transmettent les bons qu'ils ont encaissés pour se faire rembourser à raison d'une fois par mois, soit à fin novembre, fin décembre 2020 et fin janvier 2021.

Afin d'éviter que des filiales de grands groupes n'ayant pas souffert de la crise sanitaire puissent être les bénéficiaires de cette action, le Conseil administratif a défini des critères de participation, soit :

- entreprises ayant leur siège social à Versoix
- actives dans le commerce de proximité (p.ex. blanchisseries et teintureries, magasins de mode de seconde main, boucheries, bijouteries, boulangeries et tea-room, cordonniers, fleuristes, instituts de beauté, kiosques, opticiens, pharmacies, cafés, restaurants, salons de coiffure, voitures et cycles, voyages, épicerie, liste non exhaustive)

Le Conseil administratif peut aussi admettre dans le cercle des entreprises bénéficiaires de cette opération des commerces n'ayant pas leur siège à Versoix, mais ayant une activité de proximité en lien avec les domaines mentionnés ci-dessus.

A ce stade, une centaine de commerces employant quelque 250 personnes est susceptible de bénéficier de ce soutien. Ceux qui participeront seront invités à renforcer le geste décidé par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif par toute autre forme de promotion. Et pour mettre en évidence cette campagne de soutien, un logo promotionnel sera mis à disposition en vue d'un affichage en devanture.

Contactée, l'ADER accueille favorablement la démarche initiée par le Conseil administratif et, en cas d'acceptation, sera partie prenante de la mise en œuvre du projet.

## 5. Financièrement

Dans la perspective de favoriser le commerce local, les bons seront imprimés dans une entreprise de la place.

En termes de coûts, les montants approximatifs se répartissent de la manière suivante :

- Conception du visuel pour les bons et les affiches	CHF 1'000.-
- Impression des bons	CHF 1'540.-
- Impression des affiches pour trépieds	CHF 440.-
- Distribution des bons (5'593 ménages)	CHF 5'600.-
- Nombre de bons distribués (13'335 habitants x CHF 20.-)	CHF 266'700.-
- Réserve pour nouveaux habitants durant l'action (pers.)	CHF 800.-
- Numérisation du système par une société externe	CHF 5'400.-
- Divers et imprévus (2%)	CHF 5'480.-
<b>Total</b>	<b>CHF 286'960.-</b>

## 6. Imputation

Sur le plan comptable, le Conseil administratif propose d'imputer ce crédit supplémentaire sur le compte de la promotion économique et d'accepter un dépassement de ce compte à hauteur de CHF 290'000.-.

Ce crédit supplémentaire sera prélevé sur les comptes 2020 et ne fera donc pas l'objet d'un amortissement. Si le solde des comptes 2020 devait être déficitaire, ce montant s'ajoutera au déficit,

lequel serait compensé par les excédents de revenus des années antérieures, comptabilisés dans le capital propre (env. 70 mio).

## **7. En conclusion**

Chaque commerçant est unique et participe activement à la qualité de vie de notre commune.

Offrir des bons d'achat à faire valoir dans les commerces locaux de proximité, c'est :

- leur apporter un soutien collectif, en cette période de crise ;
- inviter chacune et chacun à se montrer solidaire en franchissant leur porte pour aller à leur rencontre et découvrir une grande variété des biens et services à disposition.

Pour ce motif, le Conseil administratif vous invite à accueillir favorablement ce crédit complémentaire de CHF 290'000 en acceptant un dépassement de ce compte à hauteur de CHF 290'000.-.